



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 20 DECEMBRE 2022

Présents : DUNIS Éric, MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, DREYFUS Claude, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria, ALLEMAND Sylvie, LAURENT Marie-Victoria

Absente : GIBERT Rachel

Secrétaire de séance : Béatrice GIRAUD

ARBRE DE NOËL 2022

Le Maire informe le conseil municipal que chaque année, la commune participe financièrement à l'arbre de Noël de l'école de Roche. Il y a 24 enfants qui fréquentent l'école pour l'année scolaire 2022-2023. Le conseil décide d'attribuer une subvention de seize euros par enfant fréquentant l'école de Roche, soit une somme totale de 384 euros.

CHARTRE DE GOUVERNANCE DE L'AGGLOMERATION DE LA COMMUNAUTE DU PUY EN VELAY

La charte de gouvernance, se décompose en cinq chapitres qui rappellent les principes fondateurs de l'Agglomération lors de la fusion, le projet de territoire, les instances de décision, d'information et de consultation des communes ainsi que les modalités de communication. Après en avoir débattu, sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal approuve le projet de charte de gouvernance proposé par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

ABONNEMENT RAMASSAGE SCOLAIRE

Après délibération, le Conseil Municipal : décide d'accorder aux parents d'enfants empruntant le ramassage scolaire circuits primaire qui en font la demande et sur justificatif de paiement, une aide financière de 90 € sur l'année scolaire, payable en 1 fois pour les abonnements annuels et en fin de trimestre pour les abonnements mensuels ou trimestriels.

ECLAIRAGE DE LA TOUR

Le conseil municipal expose qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage à la tour de Roche En Régnier. La participation de la commune au financement des dépenses est de 5 964.66€. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.

Questions diverses :

Projet maison de la chasse : Le conseil décide de continuer son projet pour la maison de la chasse qui se construira à côté du stade. Le dossier de subvention a été déposé, dans l'attente de la réponse de la région.

Les vœux du maire auront lieu le dimanche 15 janvier 2023 à 10h30.

Des nouvelles affiches sont posées à St Maurice à la bascule, il est nécessaire pour le bon fonctionnement que chaque personne nettoie après son passage.

Le conseil décidé également de fixer à 30€ la location de la salle des fêtes pour la chorale Envol'Art le samedi 11 mars.